Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213503071-20260702-2026DCM44-DE

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERN

ARRONDISSEMENT
RENNES
CANTON de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

Date de convocation : 26/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme FRÉNOY Marie-Hélène, Maire.

Etaient présents : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe, ACHTEN Diane, HANOT Vivien, DEMAY Christine, MASSÉ Yannick, LABONNE Gaëlle, RENAIS Jean-François, DELAHAYE Youna, ROUAULT Jean-Jacques, DOUESNEAU Nadège, DAUGAN Samuel, PIEL Colette.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : POULNAIS Michel a donné pouvoir à FRÉNOY Marie-Hélène
BOUVIER Célia a donné pouvoir à DOUESNEAU Nadège

Mr Vivien HANOT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-44 – PORTION DE VOIE A LA MÉTAIRIE D'AHAUT : DÉCLASSEMENT ET CESSION Inscrit à l'ordre du jour

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1,
Vu le plan de division modifié, établi par le cabinet de géomètres-experts HAMEL en février 2026,
Mme La Maire propose aux élus de régulariser l'emprise foncière de la voie communale au lieu-dît « La Métairie d'Ahaut, afin d'aligner la voirie et sécuriser ses abords.
Considérant que la commune de SAINT-PERN est propriétaire de la parcelle cadastrée B976 et relevant du domaine public communal,
Considérant que cette parcelle n'est pas affectée à l'usage direct du public au vu de sa configuration,
Il convient de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public communal pour pouvoir vendre cette partie de voie d'une surface de 102 m² à la SCI NSR (RENAIS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- décide de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée B976 située au lieu-dît « La Métairie d'Ahaut d'une contenance de 102 m²
- décide de prononcer le déclassement du domaine public communal de la dîte parcelle pour une incorporation au domaine privé communal
- accepte la vente de cette bande de terrain à la SCI NSR, sur un prix de 0,50 le m²
- autorise Mme La Maire à signer tout document se rapportant à cette décision dont l'acte sera établi en l'étude SCP BIENVENÜE LORET Notaires à Romillé, les frais étant à la charge des acquéreurs.

Pour extrait conforme au registre,

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

